

**LE VIRUS
DE LA RECHERCHE
SAISON 2**

MEHDI ABBAS

**POUR UNE GLOBALISATION
PRATICABLE : DÉCARBONER
LA POLITIQUE COMMERCIALE
INTERNATIONALE**

PUG

La collection « **LE VIRUS DE LA RECHERCHE** » est une initiative des PUG en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes.

Directrice de la publication : Ségolène Marbach

Directeur de la collection : Alain Faure

Cette édition électronique a été réalisée pour les PUG par Catherine Revil.

ISBN 978-2-7061-5201-6 (*e-book PDF*)

ISBN 978-2-7061-5202-3 (*e-book ePub*)

© PUG, juin 2021

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine

contact@pug.fr / www.pug.fr

L'OPÉRATION **LE VIRUS DE LA RECHERCHE**

En réaction à la situation inédite engendrée par le coronavirus, **les PUG proposaient fin mars 2020 à leurs auteurs et aux chercheurs intéressés d'ouvrir la réflexion sur les enjeux de la crise de la Covid-19 vus par le monde de la recherche, sur la base d'une contribution libre et volontaire.**

La commande faite aux auteurs était alors de questionner les modes de formulation et de diffusion des savoirs. Les chercheurs sont des gens passionnés, atteints de ce *virus de la recherche* qui formate leurs réflexions sur la marche du monde, et il nous semblait que cette crise sociétale favorisait aussi un travail d'introspection sur les ressorts sensibles du métier de chercheur – ses tâtonnements, ses doutes, ses énigmes mais aussi ses espoirs.

La collection «Le virus de la recherche» est née de cette intuition. Coordinée par Alain Faure, directeur de recherche au CNRS (Sciences Po Grenoble, Pacte, UGA), elle rassemble les meilleurs textes issus de cette initiative dans une série d'e-books courts qui sont proposés en libre accès et en téléchargement sur le site des PUG ainsi que dans leur réseau de diffusion et chez tous les libraires en ligne.

Le succès de l'aventure collective (avec plus de cinquante auteurs en un mois) et la fraîcheur d'un format inhabituel (10 000 signes) ont convaincu les PUG de prolonger cette expérience au-delà de la conjoncture particulière du coronavirus. La série continue donc sur ses trois qualités principales: des savoirs scientifiques accessibles, un style littéraire vif, une pensée réflexive sur le monde.

La collection se pérennise, en se fixant pour défi de diffuser les résultats de la recherche au plus grand nombre, et de mettre en valeur ses travaux les plus novateurs, qu'ils proviennent de la jeune recherche, de chercheurs confirmés ou d'inclassables qui font avancer les savoirs à la croisée de la culture et de l'innovation.

Bonne lecture à tous!

Dans le sillage du *Green Deal* visant à faire de l'Europe le « premier continent neutre en carbone » d'ici à 2050, la Commission européenne a présenté en mars 2021 sa nouvelle stratégie commerciale intitulée *Une politique commerciale ouverte, durable et volontariste* qui entend répondre aux défis de la globalisation post-Covid. Parmi ces enjeux figurent les changements climatiques et la protection de la biodiversité. Le document évoque explicitement la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) sur trois défis : réaliser les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, réduire les émissions mondiales de CO₂ et dissuader les fuites carbonées. La démarche reflète un changement d'attitude concernant les régulations commerciales à visées climatiques qui mérite analyse.

Force est d'abord de constater que les thèmes de la relocalisation, du protectionnisme et de la « souveraineté économique » ont gagné en légitimité. Il en va de même pour ce qui est de la prise de conscience autour des modalités de la globalisation. La compétitivité, la promotion des exportations, la fragmentation des chaînes de valeur, l'agriculture intensive d'exportation, la croissance exponentielle des transports routiers, maritimes et aériens de biens et de personnes ainsi que l'émergence carbonée du Sud Global (Brésil, Chine, Inde) contribuent à l'augmentation continue et soutenue des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans quels termes se pose l'élaboration d'une régulation des échanges internationaux qui serait compatible avec une ambitieuse stratégie de décarbonation ? Au-delà de l'ajustement carbone aux frontières, quelles sont les options stratégiques à disposition de l'Union européenne (UE) pour une politique commerciale de décarbonation en vue d'une globalisation praticable ?

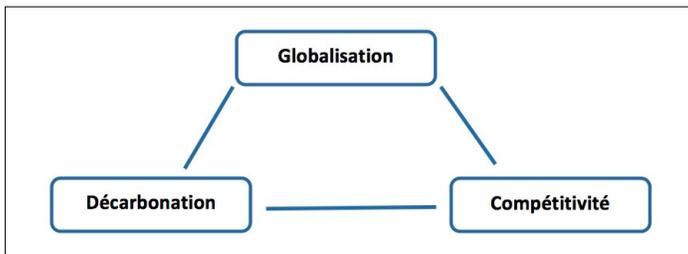
Le trilemme d'une économie globale sous contrainte carbone

En partant du triangle de J. Frankel consacré à la gouvernance environnementale internationale, il est possible d'élaborer un trilemme de la gouvernance climatique globale. Selon ce trilemme, il n'est pas possible d'obtenir simultanément une économie globalisée adossée à des stratégies d'ouverture compétitive et une

trajectoire ambitieuse de décarbonation. Or du Sommet de la Terre de Rio 1992 à l'accord de Paris de 2015, la gouvernance climatique internationale s'interprète comme un arbitrage, constamment réaffirmé, en faveur d'une globalisation dont la compétitivité opère aux dépens de l'angle décarbonation.

La nouvelle stratégie est au cœur du trilemme dès lors qu'elle réaffirme la doctrine libre-échangiste et pro-concurrentielle, dès lors que son objectif premier est d'accroître les échanges et les exportations de l'UE, et dès lors qu'elle indique que toute régulation climatique ne doit pas « nuire aux possibilités commerciales » des entreprises européennes.

Figure 1. Le trilemme de l'économie globalisée sous contrainte carbone.



6 — L'intégration compétitive des nations restreint la capacité de mener des politiques ambitieuses de décarbonation. Deux raisons principales expliquent cette forme d'impuissance : d'une part, les délocalisations carbone-motivées qui constituent de fait, des fuites de technologies et d'emplois, et donc de croissance ; d'autre part parce que les producteurs subirait la perte de compétitivité dans cet environnement de concurrence globalisée.

On voit donc que la contrainte d'un prix du carbone hétérogène et différencié, issue du régime climatique de l'accord de Paris, nuit au volontarisme climatique affiché par la Commission. Le projet risque de buter sur la concurrence globalisée et le « compétitivisme » qui sont érigés en finalité dans la doctrine de la politique économique internationale de l'UE. Dans ces conditions, *quid* d'un MCAF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières) ?

L'ajustement carbone aux frontières cible les importations. Pour limiter les distorsions de concurrence et les délocalisations des émissions, il vise à appliquer un même coût au carbone contenu dans les importations et aux biens produits localement.

L'option de ce mécanisme représente une piste à la fois prometteuse et problématique.

La piste est prometteuse car le projet entend compléter la stratégie de décarbonation de l'UE, accompagner la révision du système européen des quotas d'émissions (acter la fin de leur gratuité) et contribuer à la réindustrialisation décarbonée de l'économie européenne. Elle est cependant problématique car la géoéconomie du carbone et les nouveaux rapports de puissance dans l'économie globale la rendent hautement conflictuelle. Le mécanisme implique une action au niveau multilatéral (OMC). Cette étape est susceptible d'en retarder l'adoption et/ou de grandement en neutraliser les effets. Le mécanisme d'ajustement devra tout à la fois respecter les principes de non-discrimination, ne pas introduire de nouvelles distorsions aux échanges, ne pas nuire aux intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés, et enfin exclure les procédés et méthodes de production du calcul du contenu carbone¹.

Pour une diplomatie commerciale de décarbonation

Tous ces éléments, qui sont autant de défis, suggèrent que le mécanisme d'ajustement ne doit pas être la seule option de la nouvelle stratégie. Et de fait, d'autres leviers existent. L'UE gagnerait, par exemple, à endosser une diplomatie commerciale de décarbonation. Toutefois, cette diplomatie n'est pas qu'un enjeu technico-juridique². Elle ne sera efficace qu'à condition que l'UE déploie des stratégies de *consensus building* à destination des principaux émetteurs, qu'ils soient des pays développés ou émergents, tout en ayant une stratégie à destination des PED-PMA. Plusieurs propositions méritent d'être explorées.

Tout d'abord, le fait d'affirmer que la neutralité carbone est l'objectif des accords commerciaux revient à renoncer aux principes de la concurrence libre et non faussée et de l'accroissement de l'accès aux marchés comme seuls objectifs de la politique commerciale. Cela implique d'exclure de toute négociation la libéralisation des biens et services associés aux énergies fossiles. Dans ce cadre, les critères stricts de durabilité environnementale et d'empreinte carbone doivent en constituer les paramètres uniques.

Ensuite, il faut sortir de la course au moins-disant dans laquelle nous a fourvoyés le « compétitivisme ». À cet effet, la coopération réglementaire, volet

1. Pirlot A. (2017), *Environmental Border Tax Adjustment and International Trade Law. Fostering Environmental Protection*, Edward Elgar, Cheltenham.

2. Abbas M. (2020), « Decarbonizing Trade Policy Options towards a European Decarbonized Trade Policy », *Cahier de recherche du CEIM*, mars, consultable à l'adresse suivante : https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/mehdi_abbas_decarbonizing_trade_policy.pdf

central des accords de troisième génération, doit inscrire à son ordre du jour la rénovation vers le haut des normes et des standards environnementaux et de décarbonation. Nous disposons de techniques pour élaborer des mesures de politique commerciale en relation directe avec le contenu et l’empreinte carbone des biens échangés, voire des procédés et des méthodes de production.

Enfin, l’UE doit prendre le leadership multilatéral sur deux dossiers. Le premier concerne la renégociation de certaines dispositions contenues dans les accords multilatéraux. On pense ici à l’accord sur les subventions (pour les énergies fossiles et les énergies renouvelables), aux mesures liées à l’investissement, aux mesures liées à la propriété intellectuelle en matière de technologies décarbonées, à la systématisation des dérogations (*waivers*) climatiques³...

Le second dossier concerne, d’une part, l’ouverture d’une négociation en vue d’un accord sur la facilitation de l’investissement durable et, d’autre part, l’élaboration d’un texte commun CCNUCC-OMC faisant de l’accord de Paris un référentiel pour l’ensemble des futurs accords commerciaux internationaux. Cela est d’autant plus nécessaire que l’accord de Paris est d’un silence assourdissant en matière d’échanges internationaux.

Une stratégie multiniveau

8 – Soulignons ici que la stratégie de l’UE, signataire de 45 accords commerciaux régionaux, ne peut se limiter à la dimension multilatérale. Un premier niveau de réforme pourrait consister à faire converger la politique commerciale et la politique de développement. Cela passerait par des clauses innovantes d’incitation en matière de transferts technologiques, que ce soit pour le développement d’industries vertes ou pour des dispositifs d’assistance technique en matière de normes et de standards écologiques. Il faudrait alors introduire des critères de financement préférentiels pour favoriser les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) qui adoptent un agenda de transformation structurelle dédié à la décarbonation.

Un second niveau concerne l’ambition et la substance des chapitres « développement durable » dans les accords commerciaux en cours de négociation. L’examen complet de ces chapitres est certes louable. Mais c’est leur contenu

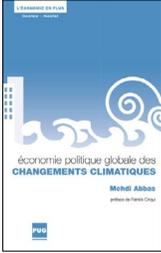
3. Bacchus J. (2017), « The Case for a WTO Climate Waiver », *CIGI Special Report*, CIGI, consultable à l’adresse suivante : <https://www.cigionline.org/sites/default/files/documents/NEWEST%20Climate%20Waiver%20-%20Bacchus.pdf>

qui est problématique. Ces chapitres, qui sont faibles et non contraignants, ne doivent plus être relégués en fin d'accord et il faudrait qu'ils comportent des obligations incitatives. Par exemple, les dispositions relatives à l'investissement et aux technologies vertes doivent y être incluses plutôt que de figurer dans les chapitres dédiés à la libéralisation.

La crise de la Covid-19 a fait prendre conscience que les risques sociaux, environnementaux, économiques et politiques imposent de questionner frontalement le logiciel dominant de la concurrence et de la compétitivité généralisées. Dans un contexte marqué par le retour aux rapports de forces et aux logiques de défense des intérêts nationaux, la nouvelle stratégie de l'UE doit engager une lecture politique plus audacieuse de la globalisation. Cette lecture implique un projet de globalisation praticable fondé sur un nouveau régime de concurrence. En gageant que les trois Objectifs du développement durable, l'inclusion sociale, le travail décent et la décarbonation, en soient des paramètres décisifs... ●

L'AUTEUR

Mehdi Abbas, docteur en économie internationale, est maître de conférences en économie politique à l'Université de Grenoble-Alpes (France) et chercheur au sein du laboratoire Pacte du CNRS.



PARU AUX PUG

Économie politique globale des changements climatiques, collection «Économie en plus», 2010.

[Découvrir l'ouvrage](#)

[Découvrir la collection](#)

Découvrir d'autres titres de la collection [LE VIRUS DE LA RECHERCHE](#).